



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

anorexie

Question écrite n° 85173

Texte de la question

M. Laurent Furst appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés liées à la prise en charge des personnes atteintes d'anorexie. En effet, près de 70 000 adolescentes et jeunes femmes sont atteintes chaque année en France par cette pathologie. Ce fléau doit être appréhendé comme un véritable enjeu de santé publique car la létalité est importante, près de 10 % des personnes anorexiques décèdent des conséquences de leur trouble, et elles présentent en outre le taux de mortalité par suicide le plus haut de tous les troubles psychiatriques. Au-delà des mesures préventives adoptées dans le cadre de la loi santé, vaincre l'anorexie nécessite un traitement adapté. Or peu de professionnels sont formés aux particularités de cette pathologie, et les places en établissements spécialisés, ou dans les grosses structures multidisciplinaires, ne sont pas à la hauteur des besoins, si bien que certains patients sont contraints de se faire soigner à l'étranger. Aussi, devant l'ampleur du phénomène dans notre pays et l'enjeu vital d'apporter une réponse médicale adaptée à ces malades, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour permettre le traitement efficace de cette pathologie et ainsi répondre à ce problème de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85173

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5321